

Responsable Voirie

Direction des Services Techniques - Voirie

Cadre statutaire et Organigramme

Catégorie	B (A)	Filière	Techniques	Groupe IFSE	B1 (A3)
Cadre d'emplois	Techniciens territoriaux (ou ingénieurs territoriaux)				
Grade(s)	Tous grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Ingénieur				
N+1 / N+2	Directeur des Services Techniques / DGS				
Encadrement	Oui – 14 agents		NBI	Non	

Mission générale

Planifie et coordonne les interventions du service Voirie et assure l'exécution ainsi que le contrôle des chantiers de travaux neufs ou de maintenance réalisés sur le territoire de la commune et de la communauté de communes

Activités

1	Pilotage des activités des services Grande et Petite Voirie	40%
2	Etude de la faisabilité des projets de travaux	20%
3	Gestion technique, financière et administrative des chantiers	15%
4	Contrôle des interventions des entreprises et concessionnaires sur le domaine public	15%
5	Elaboration et suivi de marchés publics et d'accords cadre	10%
6		%

Modalités d'exercice

Cycle de travail	Hebdomadaire 38h30 sur 5 jours
Horaires	Du Lundi au Vendredi : 8h30 -12h et 13h -17h15
Contraintes	Travail régulier en extérieur (abords routiers) Présence régulière à la prise de poste des équipes
Possibilité télétravail	Non

Relations fonctionnelles (internes et externes)

Internes	Services municipaux et intercommunaux Autres corps d'état des Services techniques
Externes	Concessionnaires, Entreprises

Moyens mis à disposition

Locaux	Bureau
Informatique / téléphonie	PC et téléphone portable
Equipements de protection	Chaussures, gilet, gants, lunettes, casque et protections auditives
Véhicule	Véhicule de service
Autres	

Exposition aux Risques

Physiques	Risque routier, chutes, contusions, coupures, Bruit
Chimiques	Brûlure
Mécaniques	
Psychologiques	

Savoirs généraux requis

Formation initiale, diplômes	Bac +2 en Génie civil ou équivalent
Expérience souhaitée	Au moins deux ans sur poste similaire
Connaissances théoriques	Constitution de la voirie et de ses équipements
	Règles et matériels de signalisation fixe et temporaire
	Code de la route
	Code de la voirie routière et circulaire de 1996
	Procédures techniques relatives à la maintenance et création de voirie
	Permis B obligatoire

Détails des savoirs faire et résultats attendus par activité

Pilotage des activités des services Grande et Petite Voirie

Vérifier l'application des règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public

Participer au patrouillage et au diagnostic des principales dégradations de la voirie

Etude de la faisabilité des projets de travaux

Analyse des travaux à réaliser et des caractéristiques techniques des chantiers

Reconnaître le terrain et vérifier la faisabilité des travaux à effectuer

Lire un plan et adapter les solutions techniques

Contrôler l'implantation et le traçage d'ouvrages en utilisant les documents techniques

Chiffrer les projets

Rechercher des financements

Établir des bilans financiers et coûts des interventions et chantiers

Gestion technique, financière et administrative des chantiers

Elaboration d'études, de pièces techniques de marchés de travaux

Participer à l'élaboration des arrêtés municipaux en lien avec le secrétariat des Services Techniques

Contrôle des interventions des entreprises et concessionnaires sur le domaine public

Sécuriser les interventions des entreprises

Contrôler le respect des prescriptions de voirie lors des interventions des concessionnaires

Occupants du poste

Prénom Nom

Grade - Fonction

Date de prise de poste

Version de la fiche

V.1 – 19 Mars 2024

Date et signature

Je déclare avoir pris connaissance de la présente fiche de poste et des missions correspondantes qui me sont confiées, non exhaustives et susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des besoins de service.